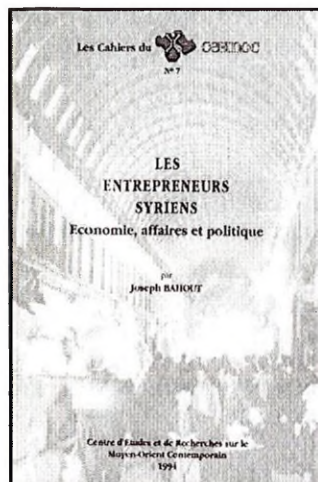


BAHOUT (Joseph). - **Les Entrepreneurs Syriens. Economie, affaires et politique** ; préface de Jean HANNOYER. - Beyrouth : Centre d'Etudes et de Recherches sur le Moyen-Orient Contemporain (Les Cahiers du CERMOC, n°7), 1994. - 154 p.



L'attention de plus en plus soutenue portée au phénomène entrepreneurial est à la mesure des enjeux des politiques de libéralisation et de privatisation. Toutefois, en ce domaine, les travaux, en nombre croissant, portent davantage sur les entrepreneurs que sur les entreprises ou l'entrepreneuriat proprement dit. A ce titre, ils contribuent moins à l'analyse de dynamiques et de configurations économiques qu'à une approche de l'émergence de nouvelles élites.

L'étude de Joseph BAHOUT s'inscrit pleinement dans ce courant. Non sans osciller entre une problématique des classes sociales et une typologie de "nouveaux acteurs sociaux", elle définit "l'entrepreneur" par référence au profil de "l'homme d'affaires" qui, au delà d'un certain seuil d'accumulation du capital financier, tente de convertir celui-ci "en capital social voire politique".

En Syrie, ces "hommes d'affaires", issus des contradictions de *l'infitaḥ*, formeraient un ensemble hétérogène. "Les rescapés de l'ancienne bourgeoisie", autrefois mise à mal par les mesures de nationalisation, y côtoieraient "les entrepreneurs moyens de *l'infitaḥ*", individualités généralement d'origine modeste, qui ont su prendre des initiatives et des risques en fonction des opportunités offertes par l'ouverture économique. Mais la strate la plus riche et la plus influente, dénommée couramment "la nouvelle classe", a, quant à elle, prospéré, sous l'aile de l'Etat, à la faveur des mar-

chés publics. Une série de portraits brossés à partir des résultats d'entretiens semi-directifs vient illustrer les traits distinctifs de chacune des trois catégories.

Pour situer la portée politique de l'émergence de ce groupe composite, J. BAHOUT reprend à son compte la notion de "complexe militaro-mercantile" avancée par Elisabeth PICARD. L'évolution en cours consisterait dans une tendance à la substitution d'un pacte négocié, et donc renégociable, entre acteurs politiques et économiques à une relation organique constitutive d'une seule et même entité. Une renégociation dans le sens d'une autonomisation d'une classe fondée sur l'entrepreneuriat supposerait que les "entrepreneurs" unifient leurs intérêts et les identifient à une mise en cause de la tutelle d'un Etat garant de la stabilité.

CESARI Jocelyne. - **Etre musulman en France. Associations, militants et mosquées.** - Paris, Aix-en-Provence : Karthala, IREMAM, 1994, 367 p. (Hommes et sociétés).



La dimension islamique de la migration maghrébine et sa visibilité croissante dans l'espace public français ont entraîné, depuis plus d'une décennie, l'émergence de prises de positions multiples de la part de l'Etat, de la société autochtone et des migrants eux-mêmes, "en dehors de toute prise en compte des contextes culturels, historiques et sociaux" dans laquelle elles s'inscrivent.

Jocelyne CESARI repose, dans cet ouvrage, la question des rapports vécus par les Maghrébins avec la société et l'Etat, en partant des "logiques propres qui sous-tendent les comportements et les actions collectives" des Maghrébins vivant en France.

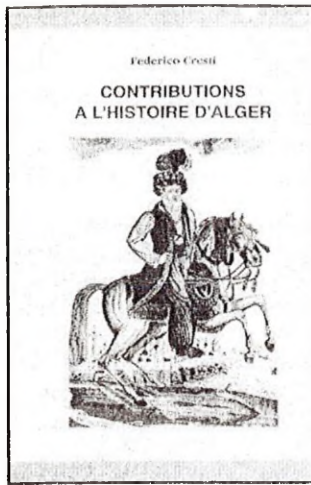
La particularité des populations maghrébines installées en France tient au fait que les revendications de celles-ci s'expriment par le biais d'une demande d'islam et dans le cadre d'une action legaliste. Cela engendre la formation de conditions minoritaires plurielles et, partant, de modes d'identification faisant apparaître une "conception civile de la citoyenneté".

Parallèlement, les mobilisations identitaires des individus originaires du Maghreb révèlent aujourd'hui "l'effritement du projet politique français" ainsi que l'affaiblissement des institutions dispensatrices de valeurs centrales de cohésion. Ce contexte, marqué par le déclin de l'idéologie de classe, a créé un besoin de défense d'intérêts spécifiques lié à la religion mais aussi à la condition de minoritaires. Il s'ensuit une

extension de la sphère d'activité politique à laquelle l'Etat français a tenté de répondre en promouvant, à l'échelle régionale, l'expression des langues et cultures d'origine.

En s'appuyant sur des enquêtes menées principalement dans la ville de Marseille, l'ouvrage se présente comme un plaidoyer en faveur d'une vigilance quant aux modes de compréhension de ces revendications relevant moins d'un processus d'ethnisation de la participation politique minoritaire que d'une "délocalisation de la politique entraînant une tendance à la médiation et aux relations entre groupes définis au sein de la société civile".

CRESTI Federico. - Contributions à l'histoire d'Alger. - Rome : Centre d'Analyse Sociale Progetti, 1993, 133 p + bibliographie et index. (Préservation et mise en valeur des monuments et sites historiques. EPAU . Alger)



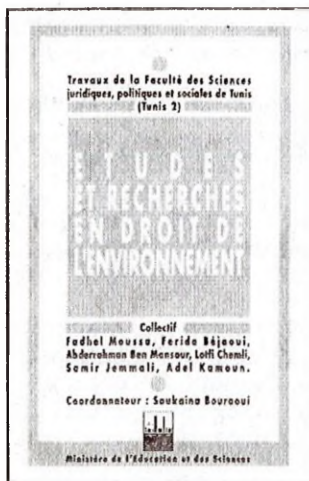
Le développement urbain et architectural de la ville d'Alger est retracé, dans ce recueil d'articles, des origines au XIXème siècle. Sur le comptoir punique, les premières informations datent du IIIème siècle. Les données s'accumulent et les sources de base se multiplient par la suite au point qu'elles permettent de recomposer un tableau général de la ville des îles (*al-Jazâ'ir*) jusqu'à la période turque. De Solin à Léon l'Africain en passant par les géographes arabes et les voyageurs européens, les écrits historiques nous renseignent sur la distribution des éléments du tissu bâti et surtout la conservation, par la ville musulmane, de la structure de la cité antique. Avant le XVIème siècle, la faiblesse des renseignements est probablement à la mesure des limites de la densité des constructions algéroises. L'édifice le plus important demeure la Grande mosquée dont l'architecture remonte à l'époque almoravide.

L'essor urbain et l'expansion spatiale de la ville au XVIème siècle correspondent à un double essor commercial et démographique. Alger s'impose alors comme la capitale du Maghreb central. Il est vrai que sa population est difficile à chiffrer même s'il existe des données sur certaines catégories telles que les juifs et les janissaires. Le recours à l'étude des monuments et des édifices urbains aide à préciser les variables de la démographie et de la structure sociale. Alors que durant trois siècles

de domination ottomane, la ville demeure homogène, enfermée dans ses fortifications, elle se désagrège à partir des quarante premières années de la domination coloniale. Désormais, la vieille ville d'Alger se transforme en une enclave musulmane à l'intérieur d'une ville européenne devenue la métropole de l'Afrique du Nord.

En somme, ces études d'histoire urbaine prouvent que les documents historiques, littéraires et iconographiques actuellement disponibles permettent d'obtenir un tableau assez complet du passé de la ville d'Alger lors même que plusieurs points et détails demeurent inconnus ou obscurs. Cette démarche légitime la large place faite par l'historien de la ville aux hypothèses qui, lorsqu'elles sont bien construites, peuvent devenir des données historiques et contribuer à l'avancement des connaissances.

ETUDES ET RECHERCHES EN DROIT DE L'ENVIRONNEMENT. - Sous la direction de Soukaina BOUROAOUI - Tunis : Cérès éditions : Ministère de l'Education et des Sciences, 1994. - 259 p.(Travaux de la Faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis)



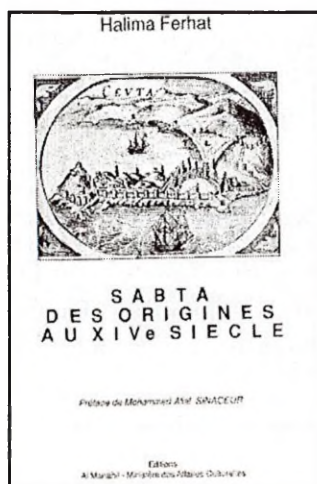
Deux ans après la Conférence de Rio en Juin 1992, le discours sur l'environnement n'apparaît plus seulement comme un discours de la société sur le milieu naturel, mais aussi comme un discours de la société sur elle-même, sécrétant de nouvelles normes et procédures juridiques et donnant naissance à une nouvelle branche du droit.

Ce droit de l'environnement semble animé d'un double mouvement : à la fois mise en cohérence de règles déjà existantes au sein d'autres catégories juridiques (droit de la mer, droit foncier agricole ou forestier, etc...) et éditions de nouveaux contenus au fur et à mesure de la prise de conscience politique.

Il s'agit bien, comme le rappelle Soukaina BOUROAOUI, d'un droit en construction qui se rattache en premier lieu au domaine des droits de l'homme ; ce *droit à l'environnement*, qui ne peut être garanti que dans le cadre de systèmes politiques démocratiques, est déjà consacré par de nombreux textes nationaux, internationaux, voire par la Constitution de certains pays. Mais il participe aussi de l'ensemble des règles qui régissent la coopération internationale, étant donné le caractère global du problème et ses implications directes sur les conditions de redistribution des richesses à l'échelle de la planète.

La jeunesse de ce droit est également attestée au regard des contributions qui composent cet ouvrage collectif et qui, à l'exception de deux d'entre elles, sont le résultat de récentes recherches de troisième cycle. Sont abordés les stratégies de lutte contre le "recul de la terre" (F. MOUSSA) et la gestion du domaine forestier (A. KAMOUN), le droit de la chasse et la protection de la faune sauvage (F. BEJAÛI), la préservation du milieu marin (A. MANSOUR), y compris l'aspect de patrimoine culturel et historique que représentent les épaves maritimes (L. CHEMLI) et enfin la gestion des déchets en droit tunisien (S. JEMMALI). Si la démarche n'a pas de prétention exhaustive ni homogène, elle n'en reste pas moins une contribution au développement d'une vision comparée du droit de l'environnement et de fait, une participation à son édification.

FERHAT Halima. - Sabta des origines au XVIème siècle ; préf. Mohammed Allal SINACEUR. - Rabat, Al Manahil-Ministère des Affaires Culturelles, 1994. -494 p.



Ville phare de l'histoire du Maroc, située à seize kilomètres au sud de Gibraltar, Sabta (Ceuta) s'imposant à une nature inhospitalière, est inscrite par ses ouvertures diplomatiques dans l'histoire de la Méditerranée occidentale. Capitale régionale d'un vaste arrière pays africain, l'ancienne Mauritanie Tingitane, la cité sut exploiter dès le IXème siècle les routes maritimes et développer le cabotage le long des rivages atlantique et méditerranéen. Devenue une véritable "thalassocratie" vivant de la mer, elle subit les contrecoups de la distorsion économique-politique existant entre les mondes musulman et européen au milieu du XIVème siècle.

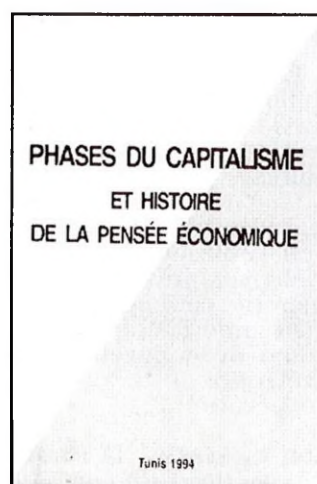
En l'absence de travaux archéologiques qui permettraient de préciser les conditions de vie économique de Sabta, la monographie savante de H. FARHAT analyse les récits de fondation, ceux des généalogistes berbères, et les confronte à l'histoire officielle des *fuqaha* prônant une supériorité ethnique arabe. Elle relate les différents épisodes de l'histoire politique, administrative et sociale de la cité-Etat : elle fit partie du Royaume Idrisside, fut rattachée au Califat omeyyade de Cordoue, revint aux Idrissides Hammoudites, passa aux Almoravides puis aux Mérinides.

Foyer de l'orthodoxie, *fonctionnant comme un creuset et un laboratoire*, Sabta, fidèle aux Almohades, prôna un malikisme intransigeant. Les lettrés (*fuqaha*) surent imposer un régime politique original qui garantissait l'autonomie de l'aristocratie locale tout en préservant la légitimité du pouvoir central et l'unité politique, vitales pour le commerce.

Patrie du géographe al Idrisî, ou de Abû al'Abbâs Sabtî le plus prestigieux des Sept patrons de Marrakech, Sabta accueillit Ibn 'Arabi, Ibn Sab'in... Les portraits des hommes savants présentés dans cette thèse, tels le cadî 'Iyyâd, al Yanasti, Ibn Halâs et Banû al'Azafi, sont autant de repères pour l'histoire intellectuelle du Maghreb.

Occupée en 1306 par Grenade, ruinée par la gestion mérinide, prise en 1415 par le roi du Portugal, elle fut conquise par l'Espagne en 1580 après la Bataille des Trois Rois. Elle continue depuis d'être revendiquée par le Maroc comme faisant partie intégrante de son territoire.

GOUIA Ridha. - Phases du capitalisme et histoire de la pensée économique - Tunis : Orbis impression, 1994, 275 p.



La période contemporaine qui correspond à une mutation rapide dans les rapports de production et à une ramification et une "complexification" de la pensée économique nécessite de prendre du recul afin d'en saisir la perspective historique.

Partant de l'hypothèse d'une relation forte entre le développement du *Mode de Production Capitaliste* (M.P.C) et l'évolution de la pensée économique, R. GOUIA met en évidence les liens entre les phases d'évolution du M.P.C et la prédominance successive d'une ou de plusieurs écoles de pensée économique. Cette relation entre les faits économiques et la pensée ne peut être que dialectique dans la mesure où le niveau de développement des forces productives secrète les conditions d'évolution des idées économiques, et où l'état d'avancement de cette pensée influe inéluctablement sur la célérité des mutations du système capitaliste.

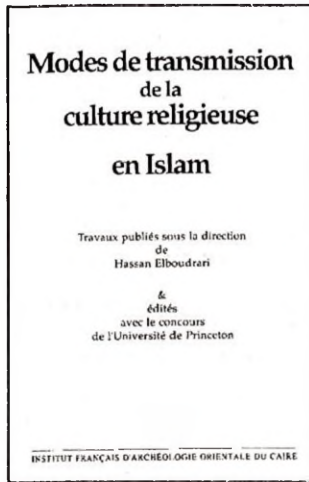
Cette étude didactique est structurée en trois moments, chacun représentant une étape majeure de l'évolution de la pensée économique.

La phase de genèse du capitalisme allant du XVIème au XVIIIème siècles correspond à l'épanouissement de la pensée mercantiliste militant en faveur du capital commercial et de la pensée des physiocrates qui revendiquent l'agriculture comme facteur d'accumulation de richesse.

L'émergence du capital industriel et bancaire à partir du XVIIIème siècle correspond à la phase "d'achèvement-extension" du M.P.C. parallèlement à l'apparition et au développement de la pensée analytique, favorable à l'extension des rapports capitalistes (cas des classiques et des néoclassiques) au critique, dénonçant les injustices et les faiblesses du système (cas de "l'utopisme" ou du marxisme).

Les crises que connaît le M.P.C depuis la fin du XIXème siècle ont contribué à orienter la pensée économique essentiellement vers la recherche de thérapeutiques appropriées, ayant pour finalités emploi et la croissance. Rompant avec les théories antérieures, J.M. KEYNES (1883-1946) propose de nouveaux instruments d'analyse, en termes de flux et d'effet multiplicateur des investissements. Il suggère un nouvel objet et un univers de la totalité où le champ de l'économie s'élargit de l'individu aux groupes et à la collectivité.

MODES DE TRANSMISSION DE LA CULTURE RELIGIEUSE EN ISLAM.- Travaux publiés sous la direction de Hassan ELBOUDRARI ; Préf. de Clifford GEERTZ.- Le Caire : Institut Français d'Archéologie Orientale, 1993. - XI - 286 p. Texte en langue anglaise et française.



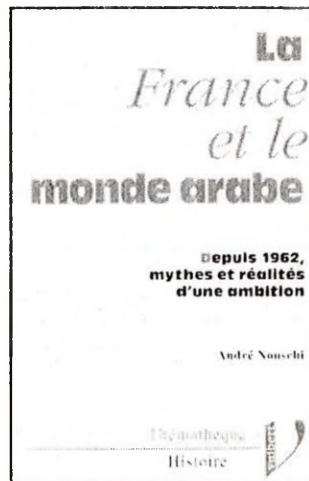
Comment comprendre la reproduction d'un système culturel islamique ? Question centrale de cet ouvrage collectif sur les modalités de transmission du savoir et des pratiques religieuses ; les contributions de spécialistes de régions et de périodes historiques diverses font émerger la multiplicité des perspectives et offrent une vision plurielle de l'Islam.

Le statut des *'ulama* est un élément structurant de l'expérience religieuse à travers le monde musulman. Il les met en position de médiation entre les hommes et Dieu, médiation qui a été capitale pour la stabilisation du texte coranique aux premiers siècles de l'hégire (C. DECOBERT). La reconnaissance institutionnelle des *'ulama* s'inscrit dans un mouvement à la fois culturel et social : l'existence de lignages maraboutiques, familles spécialistes du sacré, dans le Jerid tunisien (J. DAKHLIA) permet de s'interroger sur une laïcisation de la filiation des saints ; l'exemple des "maisons de sciences" au Maghreb (H. TOUATI) et celui des lettrés de Tlemcen aux XIV-XVIème siècles (L. VALENSI) illustrent les modes d'accès aux savoirs, analysés en rapport avec une configuration sociale spécifique, et mettent en valeur l'articulation entre les expressions culturelles locales et l'universel.

La transmission d'un système de représentations et de pratiques régissant le rapport au monde de ceux qui s'y identifient n'est pas un processus de simple "emprunt".

Des dynamiques d'innovation et de conservatisme, de rupture et de continuité, et leur reconnaissance par le chercheur, diffèrent selon l'objet d'étude. Certains concepts de Ibn 'Arabi participent à l'expérience spirituelle de soufis qui n'auraient pas pu lire les ouvrages du maître (M. CHODKIEWICZ). Les idées "circulent", dans le temps, et à travers l'espace, souvent colportées par les personnes qui voyagent : les études sur le réformisme wahhabite au Népal (M. GABORIEAU) et les missionnaires de la Naqshabandiyya dans l'empire Ottoman (D. LEGALL), la "pérégrination" (*siyaha*) de Mawlay 'Abdallah al Sharif, fondateur de la *zawiyya* de Ouezzane (H. ELBOUDRARI) sont autant d'exemples concrets des liens existant entre les courants intellectuels.

NOUSCHI André. - La France et le monde arabe. Depuis 1962 à nos jours, mythes et réalités d'une ambition. - Paris : Editions Vuibert, 1994, 214 p.- Thémathèque. Histoire)



Par sa façade maritime, la France a toujours privilégié la Méditerranée comme une voie essentielle de circulation, d'expansion et de contact avec la rive sud. Trois décennies après la signature des Accords d'Evian (20 mars 1962) et la fin de la guerre d'Algérie, peut-on parler d'une "érosion" de la politique arabe de la France ? Dans ses relations avec la Méditerranée arabe, la politique française souhaite s'inscrire dans le jeu mondial des puissances (Grande Bretagne, Etats-Unis et, jusqu'en 1991, l'URSS). Cependant depuis le début des années 1980 elle affiche une position paradoxale : affirmant sa présence sur le plan politique par la défense de la paix dans la région, elle manifeste un réel désengagement sur le plan économique, tout en demeurant un important fournisseur d'équipements militaires.

La défaite politique de la France lors de la crise de Suez, aggravée par les indépendances du Maroc et de la Tunisie en 1956, puis de l'Algérie en 1962, avait accentué une situation marquée par la réduction de ses capacités de défense après la seconde guerre mondiale. Entre 1945 et 1960, les Etats-Unis s'affirmèrent comme puissance navale et la Méditerranée devint un élément de la stratégie américaine dès lors que le Maghreb était inclus dans le traité de l'OTAN. Par son désengagement de l'Alliance atlantique, de Gaulle inaugura une politique de relations avec les Etats arabes qui reposait sur la diplomatie, l'aide financière et la coopération.

Durant les années 1970 et grâce à cette politique poursuivie par les gouvernements successifs, la France continua de recevoir le pétrole des pays arabes engagés au sein de l'OPEP dans la défense des Etats producteurs, et élargit des positions commerciales et industrielles qui n'en demeuraient pas moins très relatives (3,5% en 1988 de son commerce total).

Cette diversification des sources d'approvisionnement au Proche-Orient permettent d'expliquer le relâchement des liens pétroliers avec l'Algérie.

Cependant, la proximité géographique, la présence des migrants ressortissants des pays du Maghreb, comme son souci d'une ouverture méditerranéenne, imposent à la France de redéfinir sa politique à l'égard de la région. Cette mise en perspective historique des liens anciens qui l'unissent à chacun des trois Etats plaçant en contrepoint de la politique extérieure les enjeux d'une évolution communautaire, milite en faveur d'une compréhension réciproque.